

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

RAPPORT BUDGET 2021

Cher(e)s Ami(e)s,

J'ai l'honneur, au nom de votre Comité, de vous présenter le budget 2020-2021.

I – PRODUITS

Nous escomptons des produits se montant à **21 600 €**, soit -26,2 % par rapport à l'an dernier, année il est vrai exceptionnelle du fait du Covid 19 :

I-1 - *SUBVENTIONS* : 21 500 €

- CREIF/FFE: 7 500 €, rétrocession au profit des Comités départementaux du « 1€ par licence », au prorata des cavaliers licenciés à Paris. Nous prévoyons une baisse, d'une part en corrélation avec l'évolution des licences en 2020 du fait essentiellement du départ de la SHF vers Montreuil et d'autre part en raison de la suppression par le CREIF, en accord avec les présidents de départements, de la péréquation entre les départements franciliens qui nous était favorable
- Mairie de Paris : 7 000 €, nette croissance que nous sollicitons pour nous aider à pallier les effets de la crise du Covid 19 l'année dernière et qui tient compte de l'importance de l'équitation à Paris (3ème fédération sportive mono-sport parisienne)
- ANS : 7 000€, en forte croissance compte tenu des efforts accomplis par les clubs parisiens, dont la part restant à charge a beaucoup augmenté en 2019 malgré l'effort du CDEP

I-2 – *PRODUITS FINANCIERS* : 100 €

Rappelons que la trésorerie est placée sur des instruments sans risque (compte sur livret).

II – CHARGES

Comme les années précédentes, il convient de souligner que les actions seront adaptées en fonction des subventions effectivement perçues.

Sous cette réserve, le montant des charges s'établit à 21 600 € (-45,1 %), essentiellement au profit des actions de soutien aux clubs :

II-1 – SOUTIEN AUX CLUBS

Les actions en faveur des clubs se montent à 14 600 €, en forte baisse par rapport à 2019, année exceptionnelle (-51,3 %):

- Aide en faveur de l'accueil des handicapés : 9 000 € (+23,5 %), reconduction du montant 2019
- Championnats de Paris : 3 500 €. Ces dépenses consistent en cadeaux, coupes, plaques, flots.

• Trophée des enseignants : 1 400 €, niveau de 2018

• Petits matériels : 200 €

• Licence Winjump/entretien : 300 €

II-2 – CHARGES GENERALES

Elles se montent à 7 000 € (+10,2 %).

II-2-1 - FONCTIONNEMENT/IMPÔTS

- Les charges de fonctionnement se montent à **5 985** €, soit une hausse de 13,9 % due à des dépenses très basses en 2019,
 - Les impôts sont prévus stables à 15 €.

II-2-2 - AMORTISSEMENTS

Les amortissements, 1 000 €, sont prévus stables.

III - SPRING GARDEN

Le Spring Garden est un espace semi-aménagé situé à proximité immédiate du Polo de Paris. Ouvert à tous les cavaliers parisiens, il comporte notamment des équipements pour le cross (butte, obstacles). Le CDEP en est l'ayant-droit et le Polo de Paris en assume l'entretien courant, le gros entretien étant à la charge du CDEP.

Un effort d'investissement important est aujourd'hui nécessaire. A la suite d'une consultation des clubs du Bois de Boulogne, il est apparu que la butte, devenue impraticable, devait finalement être détruite, les obstacles doivent pour la plupart être changés de même que la barrière d'entrée.

Le CDEP prévoit de procéder aux travaux nécessaires en 2021. Faute de devis, il n'est pas encore possible de les chiffrer. Cela étant :

- -une concertation est nécessaire avec la direction des Parcs et Jardins de la Ville de Paris avant toute réalisation de travaux
- -les clubs du Bois de Boulogne ont d'ores et déjà accepté de financer 50 % des frais
- -ils pèseront peu sur les comptes 2021 du CDEP, s'agissant de dépenses qui interviendront assez tard dans l'exercice et qui seront immobilisées.

Finalement, avec des produits s'élevant à 21 600 € et des dépenses à 21 600 €, le résultat attendu est de 0 €.

1-7-

Christian Formagne Vice-président Trésorier